

CAMPING DU GOLF ***

40, Rue de la Renaissance
44 210 – PORNIC

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D’EMPLACEMENT OU D’HEBERGEMENT DE LOISIRS

Le fait de résider sur notre terrain implique l’acceptation sans réserve du présent règlement intérieur et des conditions générales de vente.

Tous les vacanciers doivent être munis de leur carte d’identité.

CONDITIONS DE RESERVATION D’EMPLACEMENT DE CAMPING

Heures d’arrivée de 15h à 19h – Heure de départ maximale à 10h. La réservation s’effectue soit par l’envoi du contrat de réservation, soit via le site internet ou par téléphone en versant un acompte équivalent à la moitié du montant du séjour incluant les frais de gestion (non remboursables) et l’assurance si celle-ci est souscrite. Le solde de la réservation devra être payé 30 jours maximum avant la date d’arrivée. Pour les réservations intervenantes à moins de 30 jours du début du séjour, le règlement intégral du séjour devra être effectué lors de la réservation.

Une confirmation de commande vous sera retournée par mail ou par courrier, il vous faudra la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

Aucune réservation ne sera prise en considération sans la réception de l’acompte prévu.

CONDITIONS DE RESERVATION D’HEBERGEMENT DE LOISIRS

Heures d’arrivée de 15h à 19h hors saison et 17h à 19h juillet et août – Heures de départ 10h maximum. Les locations sont prévues pour 1 à 8 personnes (suivant le type de locatif). Certains locatifs sont réservés pour une nuit , les premiums 2 nuits minimum et uniquement via le site internet. La réservation en juillet et août est de 7 nuits minimum, 2 à 3 nuits minimum durant les Week end spéciaux. La réservation s’effectue soit par l’envoi du contrat de réservation, soit via le site internet ou par téléphone en versant un acompte équivalent à la moitié du montant du séjour incluant les frais de gestion (non remboursables) et l’assurance si celle-ci est souscrite. Le solde de la réservation devra être payé 30 jours maximum avant la date d’arrivée. Pour les réservations intervenantes à moins de 30 jours du début du séjour, le règlement intégral du séjour devra être effectué lors de la réservation.

Une confirmation de commande vous sera retournée par mail ou par courrier, il vous faudra la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

Aucune réservation ne sera prise en considération sans la réception de l’acompte prévu.

Concernant les modalités de départ, les clients sont invités à prévenir le bureau d’accueil de l’heure de leur départ, la veille de celui-ci afin de fixer l’heure de l’état des lieux.

Pour les réservations en emplacements et locatifs, le séjour peut être modifié et peut être reporté s’il y a lieu sur la saison en cours, des frais s’appliquent (100 €). Le séjour ne peut pas être reporté sur la saison suivante. Toute différence tarifaire au moment de la modification entre l’ancien et le nouveau séjour sera à la charge du client. Si le nouveau séjour s’avère être moins cher que l’ancien, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence. Toute demande d’augmentation de la durée d’un séjour sera réalisée selon les disponibilités et tarifs en vigueur.

Le camping pratique la tarification dynamique.

CAUTIONS

Location de Mobil Home

À votre arrivée, une caution de **400€** pour le Mobil Home (empreinte CB, espèces) vous sera demandée et restituée une semaine après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. **Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez d’une heure pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d’appareil.**

Une seconde caution de **90€** pour le ménage vous sera également demandée et restituée **UNIQUEMENT** dans le cas où le locatif est prêt à être reloué **IMMEDIATEMENT** soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs et four (suivant locatif), réfrigérateurur dégivré nettoyé, barbecue gaz nettoyé si loué. Le Mobil Home est propre à votre arrivée, il vous appartient de le rendre dans le même état le jour de votre départ, si malgré notre vigilance, tel n’était pas le cas, il est nécessaire d’en avertir la direction dès votre arrivée.

A L’ATTENTION DE TOUS LES VACANCIERS :

Afin de respecter la tranquillité de chacun, une caution de **180 €** pour le bruit peut vous être demandée à l’arrivée (par emplacement ou par Mobil Home) et vous sera restituée sauf si vous êtes à l’origine de bruits répétés et déraisonnables.

ACCES AU CAMPING

À votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d’accueil muni de votre pièce d’identité afin de vous acquitter des formalités d’inscription OBLIGATOIRES. Toutes les personnes présentes sur site doivent présenter leur carte d’identité. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l’arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

TOUS LES CLIENTS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE VALABLE DURANT LA DUREE DU SEJOUR.

CIRCULATION ET FERMETURE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à **5 Km/h**. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d’accès. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement.** Les véhicules doivent être **IMPERATIVEMENT** garés sur la parcelle ou sur le parking attribué à votre arrivée. Ne GAREZ JAMAIS votre véhicule sur l’emplacement voisin même s’il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des barrières pour entrer se fait à 23h00 le soir jusqu’à 8h30 du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement. Les seuls véhicules habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d’urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les clients regagnant le camping après 23h00 doivent se garer sur le parking extérieur et rejoindre leur emplacement ou locatif à pied le plus discrètement possible afin de ne pas troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu’un vacancier cause des nuisances aux autres clients, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

HYGIENE – DEGRADATION

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordure ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers avec tri sélectif mis à votre disposition.

L’étendue du linge se fera sur séchoir à linge individuel (AUCUN fil entre les arbres ou tuteurs des plantations ou clôtures ou auvents ne sera toléré).

BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d’hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires. Les sanitaires sont exclusivement réservés aux campeurs. Les enceintes musicales sont interdites dans les sanitaires

SECURITE / BRUIT

La direction a une obligation générale de surveillance du terrain de camping mais décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu’en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Le client garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs affaires.

Le site est surveillé 24h/24 via des caméras.

Les barbecues gaz et électriques sont tolérés sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral l’interdisant. La direction se réserve le droit d’interdire à tout moment ces derniers dans le cas où ils deviendraient trop

Envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits. Les barbecues charbon sont interdits. Les barbecues et plancha ne peuvent pas être utilisés sur les terrasses des mobil home mais sur la parcelle.

Conditions dangereuses. En cas d’incendie, faire le 18 et aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

RESPECTEZ LA TRANQUILLITE DE VOS VOISINS.

ENFANTS/MINEURS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont civilement et pénalement responsables des actes et des dommages que ceux-ci pourraient causer lorsqu’ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition par exemple. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, **à la piscine**, de même qu’aux aires de jeux.

Les parents doivent assurer la sécurité de leurs enfants en les surveillant.

Les mineurs de 16 ans révolus non accompagnés de leur parent doivent renvoyer en même temps que le contrat de réservation, une autorisation parentale écrite avec le numéro de téléphone portable et l’adresse mail de ceux-ci afin qu’ils soient joignables à tout moment. Toutes ces informations doivent entre autres figurer sur un document spécial mineurs transmis par le camping.

LAVAGE DES VOITURES

Il est strictement interdit de laver les voitures ou tout autre matériel sur les parkings, les voies d’accès ou emplacements.

ANIMAUX

Tout animal doit être autorisé préalablement par la direction, le carnet de santé devra obligatoirement être présenté et la vaccination de l’animal doit être à jour. Seuls les chiens sont acceptés dans les locatifs (nos amis les chats sont interdits dans les locatifs). Les chiens d’attaque et de garde (1ère et 2^{ème} catégorie et assimilés sont **RIGIDEMENT** interdits sur le camping. Les chiens ne doivent pas être laissés en liberté mais tenus en laisse, ni même enfermés au terrain de camping en l’absence de leurs maîtres qui en sont civilement et pénalement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront soit en dehors du camping à défaut, les maîtres s’engagent à nettoyer les saletés.

REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l’accueil. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d’une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de **8h à 23h** sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur le parking, à l’extérieur du camping. Une pièce d’identité leur sera également demandée. Ceux-ci n’ont pas accès à la piscine car elle n’est pas surveillée.

PAIEMENT DU SEJOUR

Le séjour réservé doit être intégralement réglé un mois avant la date d’arrivée, à défaut, la réservation est annulée. Les séjours sans réservation peuvent être réglés sur place par espèces, chèques vacances papier ou carte bancaire. (Les chèques bancaires ne sont pas acceptés sur place). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d’annulation de séjour, les sommes versées resteront acquises au camping sauf si vous avez opté pour l’assurance annulation.

Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

À l’issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée par mail et aucun double ne pourra être édité. Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

AMENAGEMENT EMBLEMENTS

Concernant les résidents, seules les terrasses conformes avec la réglementation en vigueur et validées par camping sont acceptées. Toutes clôtures, portails, canisses, construction en moellon, planches, barbecues maçonnés et sur le sol, murets autour des mobil homes ou chalets, constructions hétéroclites incompatibles avec la bonne image du camping sont interdites.

REGLEMENT PISCINE

L’accès à la piscine est exclusivement réservé aux clients du camping et ce pendant les heures d’ouverture affichées à l’entrée. Il est obligatoire de passer par le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Pour des raisons d’hygiène et de sécurité, Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir ou de pénétrer avec ses chaussures dans l’espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, ballon, parasol et poussette d’enfants sont strictement interdits. Avant de pénétrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d’affichage. **IL EST INTERDIT** de se baigner avec tee-shirt ou **short de bain**. Seuls les maillots de bain une ou 2 pièces femme et slip de bain ou shorty homme sont admis Tout manquement aux consignes provoque l’expulsion immédiate de l’espace aquatique. **Il n’ y a pas de surveillant de baignade, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent assurer leur sécurité en les surveillant. Se référer au règlement de la piscine affiché à l’entrée de celle-ci.**

VEHICULES ELECTRIQUES

Pour des raisons de sécurité et de risque d’incendie. Il est strictement interdit de brancher directement son véhicule électrique sur une prise de Mobil home ou d’emplacement qui ne sont pas adaptées pour cela. En cas non-respect de cette règle, une pénalité de 50 € sera facturée et l’expulsion immédiate du terrain de camping prononcée.

DROIT A L’IMAGE

Vous êtes susceptibles d’être pris en photo ou filmé par l’équipe lors de votre séjour et pouvez figurer sur la plaquette ou le site du camping. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous remercions d’en informer la Direction par écrit dès votre arrivée. Le camping est

Équipé de caméras de vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens.

ASSURANCE ANNULATION

Une assurance facultative peut être souscrite au moment de la réservation de votre séjour auprès de la société CAMPEZ COUVERT (4,5% du prix du séjour). Elle ne sera en aucun cas remboursable. En cas d’annulation, il faut avertir la réception par mail contact@campingduqolf.fr puis déclarer votre annulation ou interruption de séjour directement par mail sinistre@campez-couvert.com.

En cas d’annulation de séjour sans assurance, le camping conservera l’intégralité des sommes versées. En cas d’annulation de séjour avec assurance, c’est la société d’assurance qui indemniserà le client en fonction des conditions contractuelles prévues.

LE FAIT DE RESIDER SUR NOTRE TERRAIN IMPLIQUE L’ACCEPTATION SANS RESERVE DU REGLEMENT CI-DESSUS. TOUTE INFRACTION ENTRAINERA APRES MISE EN DEMEURE RESTEE INFRACTUEUSE L’EXPULSION DE SON AUTEUR.